

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 9 Membres représentés : 0 Absents : 1
VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 10 Juin 2021

DELIBERATION N° 38 / 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 10 juin à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 4 juin 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire
PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS ou EXCUSES : GAUTHIER Jean-Pierre (absent)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Travaux toiture de la mairie – Choix de l'entreprise

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de ravalement des façades de la mairie de 2019. Avant la réalisation des façades, il est impératif de réaliser des travaux sur la toiture afin de protéger les façades des écoulements des eaux de pluie.

Monsieur Jean-Christophe EYRAUD, étant partie prenante, quitte la salle.

Afin de mener à bien ce projet, des devis ont été demandés aux entreprises du secteur.

Le Maire donne lecture des devis reçus par la commune :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - SARL Motty Charpente : | 9 012,40 € HT |
| - SARL GRIVEL-EYRAUD : | 5 338,20 € HT |

Il propose de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement pour la commune et demande son avis au conseil.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'entreprise comme exposée ci-dessous :
SARL GRIVEL-EYRAUD : 5 338,20 € HT

pour effectuer les travaux sur la toiture de la mairie.

- autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces du dossier et à ordonnancer l'ensemble des dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François

